



Ministère des affaires sociales et de la santé



N°11543*05

RECEPISSE DE DECLARATION

☐ D'OUVERTURE ☒ DE MUTATION ☒ DE TRANSLATION (1)

Département _____ Arrondissement _____
Commune _____

D'UN DEBIT DE BOISSONS A CONSOMMER SUR PLACE
D'UN RESTAURANT

D'UN DEBIT DE BOISSONS A EMPORTER

(Art. L. 3332-3, L. 3332-4, L. 3332-4-1 du code de la santé publique)

Le présent récépissé justifie de la possession de la licence. Toutefois, il ne comporte garantie ni du droit d'exploiter un débit ni de la validité du titre de propriétaire ou de gérant invoqué par le déclarant ni de l'exactitude des déclarations susmentionnées

Concernant (1) :

Le débit de boissons à consommer sur place de ☐ 3^{ème} ☐ 4^{ème} catégorie (2)

Le restaurant titulaire de la ☐ petite licence restaurant ☒ licence restaurant

Le débit de boissons à emporter titulaire de la ☒ petite licence à emporter ☐ licence à emporter

Sis à : 87 RUE LOUIS CONTANT FLEMING 97150 ST MARTIN

Enseigne : _____

Propriétaire du fonds de commerce : 95 DEGRES RESTAURANT

■ Pour une (ou des) personne(s) physique(s) (3) :

Nom de naissance :	Nom de naissance :	Nom de naissance :
Nom d'usage :	Nom d'usage :	Nom d'usage :
Prénom :	Prénom :	Prénom :
Profession :	Profession :	Profession :
Adresse du domicile :	Adresse du domicile :	Adresse du domicile :
Tél. :	Tél. :	Tél. :
Email :	Email :	Email :

■ Pour une personne morale (s'il y a lieu) :

Dénomination sociale de la société : SAS 95 DEGRES RESTAURANT

Adresse du siège : RES LES PAPILLONS BAT 1 APT 111 CONCORDA 97150 ST MARTIN

Date de la précédente déclaration (si mutation ou translation) : _____

Déclarant(s) (3) :

Nom de naissance : BARCART	Nom de naissance :	Nom de naissance :
Nom d'usage :	Nom d'usage :	Nom d'usage :
Prénom : HEIDI	Prénom :	Prénom :
Né(e) le : 17/04/1991	Né(e) le :	Né(e) le :
A : ST MARTIN	A :	A :
Département : 97150	Département :	Département :

Nationalité : <u>FRANCAISE</u>	Nationalité :	Nationalité :
Domicile : <u>LES LES PAVILLONS</u> <u>BAT 1 AP 111 CONCORDIA</u> Tél. : <u>0690 66 28 26</u> Email : <u>danielheidier@gmail.com</u>	Domicile :	Domicile :

(1)(4) Date d'obtention du

☒ permis d'exploitation

29.07.2020

☐ permis de vente de boissons alcooliques la nuit :

.....

Agissant en qualité de (1) :

☐ Propriétaire exploitant à titre individuel ☐ Locataire gérant (ou gérant mandataire) ☒ Représentant légal de la société (5)	☐ Propriétaire exploitant à titre individuel ☐ Locataire gérant (ou gérant mandataire) ☐ Représentant légal de la société (5)	☐ Propriétaire exploitant à titre individuel ☐ Locataire gérant (ou gérant mandataire) ☐ Représentant légal de la société (5)
---	--	--

Déclare(nt) vouloir effectuer (1) :

☐ L'OUVERTURE	Ouvrir le débit de boissons susvisé à partir du :/...../.....
☒ LA MUTATION	Exploiter à partir du (...../...../.....) le débit de boissons susmentionné. Ce débit était précédemment tenu par (1)(3) ☒ Mme ☐ M. : <u>VALERIE LESY</u> en qualité de : ☐ Propriétaire exploitant à titre individuel ☒ Locataire gérant (ou gérant mandataire) ☐ Représentant légal de la société (5) (6) :
☒ LA TRANSLATION	Transférer à partir du <u>07.05.2025</u> le débit de boissons précédemment installé à : <u>RESIDENT LES CELIBATAIRE</u> <u>37 Rue Louis CONSTANT FLEMING</u>

Le ou les déclarants certifient :

- 1° ne pas être justiciable(s) des articles L. 3336- 1, L.3336-2, L. 3336-3 du code de la santé publique ;
 2° que le débit de boissons susmentionné répond aux dispositions législatives et réglementaires relatives aux zones protégées.

De laquelle déclaration, le présent permis est délivré conformément à la loi.

Fait à : ST MARTIN

13/05/2025

Timbre de la commune :



Daniel Heidier

Dossier complet le 16/05/2025

(1) cocher la case utile.

(2) Cette case ne peut pas être cochée en cas d'ouverture d'un nouvel établissement. En effet, l'article L. 3332-2 du code de la santé publique interdit l'ouverture d'un nouvel établissement de 4° catégorie.

(3) Nom de naissance, nom d'usage le cas échéant et prénom en capitales.

(4) Pour les débits de boissons à consommer sur place, les restaurants et les débits de boissons à emporter qui vendent des boissons alcooliques entre 22h et 8h.

(5) Notamment (non limitatif) : Gérant(s) de la SARL, de l'EURL, de la SNC ; Président ou directeur général ou directeur général délégué de la SAS ; Directeur général ou directeur général délégué de la SA

(6) Préciser le cas échéant la dénomination de la société exploitant le débit de boissons antérieurement à la présente déclaration.

SA